

Fiche Signalétique (SDS) Amérique du Nord (États-Unis et Canada)

Révision date: 1/20/2022



RUBRIQUE 1: Identification

Identificateur de produit:

Désignation commerciale du produit: Kalama* Laevo-Citronellol
Numéro de produit utilisés par les entreprises: LCITRONELL
Autres moyens d'identification: 32167; Citronellol

Usage recommandé et restrictions d'utilisation:

Utilisations: Ingrédient de parfumé; Les applications industrielles.
Restrictions d'utilisation: Aucune identifiée

Identificateur du fournisseur:

Fabricant / Fournisseur: Emerald Kalama Chemical Limited
Dans Road
Widnes, Cheshire WA8 0RF
Royaume-Uni
Téléphone : +44 (0) 151 423 8000
États-Unis entreprise: Emerald Kalama Chemical, LLC
1499 SE Tech Center Place, Suite 300
Vancouver, WA 98683
États-Unis
Téléphone : +1-360-954-7100
Pour plus de renseignements sur cette FDS: e-mail: product.compliance@emeraldmaterials.com

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence:

ChemTel (24 heures) : 1-800-255-3924 (États-Unis); +1-813-248-0585 (en dehors des États-Unis).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Informations conformes aux dispositions US 29 CFR 1910.1200 (Hazcom 2012) et Canada Règlement sur les produits dangereux (SIMDUT 2015):

Classification des produits chimiques:

Irritation cutanée, catégorie 2
Sensibilisation cutanée, catégorie 1
Irritation oculaire, catégorie 2

Éléments d'étiquetage:

Pictogramme(s) de danger:



Mentions d'avertissement:

Attention

Mention(s) de danger:

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Mention(s) de conseils de prudence:

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Nom du FDS: Kalama* Laevo-Citronellol

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale, régionale et internationale.

Informations supplémentaires: Pas de renseignements supplémentaires

Les mises en garde sont conformes aux dispositions de l'annexe III du Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH). Les réglementations en vigueur dans chaque pays ou région peuvent déterminer quelles sont les déclarations obligatoires sur l'étiquette des produits. Pour plus de précisions, reportez-vous à l'étiquette des produits.

Risques ne figurant dans aucune autre classification:

Dangers physiques non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs: Pas de renseignements supplémentaires

Voir la section 11 pour les données toxicologiques.

RUBRIQUE 3: Composition/information sur les ingrédients

Mélange:

<u>Numéro de CAS</u>	<u>Dénomination chimique</u>	<u>% en poids</u>
0007540-51-4	L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	55-65
0000106-22-9	DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	35-45
0000106-24-1	Géranol	0.1-1.0

Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent pas une spécification. Les composants restants sont exclusifs, inoffensifs et/ou présents en quantités inférieures aux limites à déclarer.

RUBRIQUE 4: Premiers soins

Description des premiers soins:

Généralités: Si une irritation ou d'autres symptômes se font sentir ou persistent, évacuer la victime de la zone en question, quelle que soit la voie d'exposition, et consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer immédiatement les yeux avec de grandes quantités d'eau ou contaminée pendant au moins quinze (15) minutes. Rincer plus longtemps si des résidus de produit chimique ont pénétré dans l'œil. Assurer un bon rinçage des yeux en maintenant les paupières ouvertes à l'aide de la main et en imprimant un mouvement circulaire aux yeux. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contact avec la peau: Enlever immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Laver la zone affectée avec beaucoup d'eau et du savon jusqu'à ce que toute trace de produit chimique ait disparu (au moins 15 à 20 minutes). Laver les vêtements avant de les réutiliser. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Inhalation: Se retirer ou retirer la victime à l'air libre si le produit a un effet nocif. En cas de difficultés à respirer, administrer de l'oxygène. Si la personne affectée ne respire plus, assurer la respiration artificielle. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Ingestion: Ne pas faire vomir. Ne jamais donner quoi que ce soit à ingérer par la bouche à une personne sans connaissance. Se rincer complètement la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.

Protection des secouristes: Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés: Irritation. Les affections cutanées préexistantes peuvent être aggravées par le contact prolongé ou répété. Voir la section 11 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire: Traiter les symptômes

RUBRIQUE 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

Classe d'inflammabilité NFPA: IIIIB

Agents extincteurs:

Agents extincteurs appropriés: Utiliser de l'eau pulvérisée, de la poudre extinctrice ABC, de la mousse ou du dioxyde de carbone. L'eau ou la mousse peuvent provoquer le moussage. Utiliser de l'eau pour maintenir froids les récipients exposés au feu. On peut utiliser de l'eau pulvérisée pour curer les déversements accidentels loin des endroits d'exposition.

Agents extincteurs inappropriés: Ne pas utiliser un jet d'eau direct, ce qui pourrait propager l'incendie.

Dangers spécifiques du produit:

Risques exceptionnels d'incendie et d'explosion: Ce produit n'est pas considéré comme un risque d'incendie, mais il brûle s'il est enflammé. Le contenant peut se percer lorsqu'il est exposé à de la chaleur extrême (suite à l'augmentation de pression).

Produits de combustion dangereux: Des substances irritantes ou toxiques peuvent être émises durant les phases d'incinération, de combustion ou de décomposition. Voir la section 10 (Produits de décomposition dangereux) pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers: Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) avec masque complet et fonctionnant par pression positive intermittente (ou toute autre pression positive), ainsi que des vêtements de protection homologués. Le personnel dénué de protection respiratoire convenable doit quitter l'endroit afin d'éviter une exposition significative aux gaz toxiques issus des produits enflammés, de combustion ou de décomposition. Dans le cas d'endroits fermés ou mal ventilés, porter l'ARA au cours du nettoyage suivant l'incendie, ainsi que lors de l'attaque de l'incendie.

Voir la section 9 pour obtenir des renseignements supplémentaires.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence: Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle. En cas de déversement dans un endroit encloué, ventiler l'endroit. Éliminer les sources d'inflammation. Le port d'un équipement de protection individuelle est obligatoire.

Précautions pour la protection de l'environnement: Ne pas purger le liquide dans les égouts publics, le réseau d'eau ou les eaux de surface.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage: Contenir en endiguant avec du sable, de la terre ou un autre matériau non combustible. Porter des vêtements et le matériel de protection personnelle appropriés aux risques. Absorbe les déversements à l'aide d'un produit inerte. Mettre dans un contenant fermé et étiqueté; stocker dans un endroit sûr en attendant l'élimination. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

RUBRIQUE 7: Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention: A l'instar des produits chimiques, respecter de bonnes procédures de travail. Ne pas couper, percer ou souder sur ou à proximité du récipient. Se laver soigneusement après avoir manipulé ce produit. Toujours se laver avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Utiliser ce produit dans des conditions largement ventilées. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter d'inhaler l'aérosol, le brouillard, l'embrun de pulvérisation, la fumée ou la vapeur. Ne pas boire, goûter, avaler ou ingérer ce produit. Laver tout vêtement contaminé avant de l'utiliser à nouveau. Assurer la présence de bassins oculaires et de douches d'urgence dans la zone de travail.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités: Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Stocker ce produit à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10). Ne pas stocker dans des contenants ouverts, non ou mal étiquetés. Tenir le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Ne pas réutiliser les contenants vides n'ayant pas fait l'objet d'un nettoyage et d'une remise en état industriels. Le conteneur vide contient un résidu qui peut présenter les mêmes risques que le produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Limites d'exposition professionnelle (OEL):

Dénomination chimique	ACGIH - TWA/Niveau plafond	ACGIH - STEL		
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	N/E		
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	N/E		
Géranol	N/E	N/E		
Dénomination chimique	OSHA - PEL	OSHA - STEL	OSHA - Ceiling	AIHA - WEEL
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	N/E	N/E	N/E
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	N/E	N/E	N/E
Géranol	N/E	N/E	N/E	N/E
Dénomination chimique	Canada Ontario	Canada Québec	Canada Alberta	Canada British Columbia
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	N/E	N/E	N/E
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	N/E	N/E	N/E
Géranol	N/E	N/E	N/E	N/E

N/E = Non établi (aucune limite d'exposition établie pour les substances répertoriées dans le pays, la région ou l'organisation répertoriés).

Contrôles de l'exposition:

Contrôles d'ingénierie appropriés: Assurer une ventilation efficace et au besoin par aspiration à la source pour éloigner les embruns de pulvérisation, aérosols, fumées, brouillards et vapeurs des employés et prévenir leur inhalation systématique. La ventilation doit être suffisante pour maintenir l'air ambiant de la zone de travail sous les limites d'exposition indiquées dans la fiche signalétique. (Des consignes de ventilation peuvent être trouvées dans des publications du type Industrial Ventilation : American Conference of Governmental Industrial Hygienists, 1330 Kemper Meadow Drive, Cincinnati, OH, 45240-1634, États-Unis.) (<http://www.acgih.org/home.htm>).

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (PPE):

Protection des yeux et du visage: Lunettes de sécurité ou à coques requises.

Protection de la peau et du corps: Porter des gants de protection contre les produits chimiques (imperméables). Appliquer de bonnes pratiques de laboratoire/lieu de travail, notamment le port de tenues de protection individuelle : blouse de laboratoire, lunettes de sécurité et gants protecteurs.

Protection respiratoire: Avec une ventilation appropriée, il n'est pas nécessaire d'utiliser une protection respiratoire. En cas de ventilation insuffisante, porter l'équipement respiratoire approprié aux risques. Utiliser l'appareil de protection respiratoire conformément aux restrictions relatives à l'emploi indiquées par le fabricant et à la norme 1910.134 (29CFR) de l'OSHA.

Informations diverses: Des bassins oculaires et des douches de décontamination sont recommandés dans la zone de travail.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

État physique:	Liquide	pH:	Non disponible
Apparence:	Clair, Incolore à jaune pâle	Densité relative:	0.853-0.856
Odeur:	Fleur. Fruitée.	Coefficient de partage (n-octanol/eau):	3.4-3.7
Seuil olfactif:	Non disponible	Pourcentage volatile (poids):	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Négligeable	Composés organiques volatiles (VOC):	Non disponible
Taux d'évaporation:	Non disponible	Point d'ébullition °C:	224 °C
Tension de vapeur:	<0.1 kPa (<1 mm Hg) @ 20°C	Point d'ébullition °F:	435 °F
Densité de vapeur:	Non disponible	Point d'éclair:	>93.3 °C (>200 °F) Vase clos
Viscosité:	Non disponible	Température d'auto-inflammation:	240 °C (464 °F)
Point de fusion / Point de congélation:	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz):	Sans objet (liquide)
Propriétés comburantes:	Pas d'oxydation	Limites d'inflammabilité ou Limites d'explosibilité:	LFL/LEL: Non disponible UFL/UEL: Non disponible
Propriétés explosives:	Non explosif		
Température de décomposition:	Non disponible		

Autres informations: Les quantités indiquées sont typiques et ne représentent par une spécification.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

Réactivité: Aucun connu.

Stabilité chimique: Ce produit est stable.

Risque de réactions dangereuses: La polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter: Sources de chaleur et de combustion excessives.

Matériaux incompatibles: Éviter les acides, bases et agents oxydants concentrés.

Produits de décomposition dangereux: Oxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures.

RUBRIQUE 11: Données toxicologiques

Les renseignements sur les voies d'exposition probables:

Généralités: Le matériel de protection doit être utilisé et les procédures de manipulation doivent être suivies pour réduire l'exposition au minimum.

Yeux: Provoque une sévère irritation des yeux.

Peau: Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une allergie cutanée. Cause une irritation de la peau.

Inhalation: Les concentrations élevées de vapeur en suspension dans l'air produites par chauffage, brouillard ou pulvérisation peuvent irriter les voies respiratoires et les muqueuses.

Ingestion: Nocif en cas d'ingestion. L'ingestion peut entraîner une irritation.

Symptômes/effets, aigus ou retardés: Irritation

Renseignements sur la toxicité aiguë: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont

Nom du FDS: Kalama* Laevo-Citronellol

pas remplis). ATEmélange (voie orale) : >3000 - <5000 mg/kg. ATEmélange (voie cutanée) : >2000 - 5000 mg/kg.

Dénomination chimique	CL50 Inhalation	Espèce	DL50 Orale	Espèce	DL50 Cutané	Espèce
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	N/E	3450 mg/kg (matières similaires)	Rat / adulte	2650 mg/kg (matières similaires)	Lapin / adulte
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	N/E	3450 mg/kg	Rat / adulte	2650 mg/kg	Lapin / adulte
Géranol	N/E	N/E	3600 mg/kg	Rat / adulte	>5000 mg/kg	Lapin / adulte

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée (Catégorie 2).

Dénomination chimique	Irritation de la peau	Espèce
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Irritant (OECD 431)	In-Vitro, Références croisées
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Irritant	Lapin / adulte
Géranol	Irritant (OECD 404)	Lapin / adulte

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux (Catégorie 2A).

Dénomination chimique	Irritation des yeux	Espèce
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Irritant (OECD 405)	Lapin, Références croisées
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Irritant modérée	Lapin / adulte
Géranol	Fortement irritant	Lapin / adulte

Sensibilisation respiratoire ou cutanée: Sensibilisation cutanée (Catégorie 1).

Dénomination chimique	Sensibilisation cutanée	Espèce
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Sensibilisant	Souris/Essai local sur les nodules lymphatiques (matières similaires)
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Sensibilisant	Souris/Essai local sur les nodules lymphatiques
Géranol	Sensibilisant	Essai local sur les nodules lymphatiques (OECD 429)

Cancérogénicité: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée). CITRONELLOL - RÉFÉRENCES CROISÉES (acétate de géranyle & acétate de citronellyle) : NOAEL (dose sans effet nocif observé), cancérogénicité, rat : >2000 mg/kg de poids corporel/jour.

Cancérogénicité: Selon les données connues à ce jour, les éléments de ce mélange ne sont pas répertoriés, ni réglementés par les organismes suivants: CIRC (Groupe 1 or 2), NTP, OSHA ou ACGIH.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). L-CITRONELLOL - RÉFÉRENCES CROISÉES (DL-CITRONELLOL) : Tests d'Ames, avec et sans activation : négatif. Des études de génotoxicité in vivo ont produit des résultats négatifs pour la mutagénicité. DL-CITRONELLOL : Tests d'Ames, avec et sans activation : négatif. Des études de génotoxicité in vivo ont produit des résultats négatifs pour la mutagénicité.

Toxicité pour la reproduction: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). L-CITRONELLOL - RÉFÉRENCES CROISÉES : Toxicité sur la reproduction : orale, rat (masse de réaction géranol et nérol) - une NOAEL (dose sans effet nocif observé) de 1000 mg/kg de poids corporel/jour ; cutanée, rat (géranol) - une NOAEL 300 mg/kg de poids corporel/jour. Toxicité sur le développement : orale, rat (masse de réaction géranol et nérol) - une NOAEL 100 mg/kg de poids corporel/jour (toxicité maternelle), 300 mg/kg de poids corporel/jour (toxicité pour le développement prénatal) ; cutanée, rat (géranol) - une NOAEL 300 mg/kg de poids corporel/jour. DL-CITRONELLOL : Toxicité sur la reproduction- RÉFÉRENCES CROISÉES : orale, rat (masse de réaction géranol et nérol) - une NOAEL (dose sans effet nocif observé) de 1000 mg/kg de poids corporel/jour ; cutanée, rat (géranol) - une NOAEL 300 mg/kg de poids corporel/jour. Toxicité sur le développement : orale, rat - une NOAEL >= 750 mg/kg de poids corporel/jour.

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).

Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétées: Non classé (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis). L-CITRONELLOL - RÉFÉRENCES CROISÉES (force probante des données) : Des études de toxicité par voie orale à dose répétée ont établi NOAEL (concentration sans effet nocif observé), orale : 1000 mg/kg de poids corporel/jour (souris); 2000 mg/kg de poids corporel/jour (rat). DL-CITRONELLOL - RÉFÉRENCES CROISÉES (géranol) : Des études de toxicité par voie orale à dose répétée ont établi une NOAEL (concentration sans effet nocif observé), orale, rat - >550 mg/kg de poids corporel/jour.

Danger par aspiration: Non classé (aucune information pertinente n'a été trouvée).

Renseignements sur les autres formes de toxicité: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12: Données écologiques

Écotoxicité:

Dénomination chimique	Espèce	Aiguë	Aiguë	Chronique
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Poissons	LC50 14.66 mg/L (96 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Invertébrés	EC50 17.48 mg/L (48 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Algues	EC50 2.4 mg/L (72 heures) (Matières similaires)	N/E	EC20 1.1 mg/L(72 heures) (Matières similaires)
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Micro-organismes	EC10 580 mg/L (30 minutes) (Matières similaires)		
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Poissons	LC50 14.66 mg/L (96 heures)	N/E	N/E
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Invertébrés	EC50 17.48 mg/L (48 heures)	N/E	N/E
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Algues	EC50 2.4 mg/L (72 heures)	N/E	EC20 1.1 mg/L(72 heures)
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Micro-organismes	EC10 580 mg/L (30 minutes)		
Géranol	Poissons	LC50 22 mg/L (96 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
Géranol	Invertébrés	EC50 10.8 mg/L (48 heures) (Matières similaires)	N/E	N/E
Géranol	Algues	EC50 13.1 mg/L (72 heures) (Matières similaires)	N/E	EC10 3.77 mg/L(72 heures) (Matières similaires)
Géranol	Micro-organismes	EC50 70 mg/L (30 minutes)		

Persistence et dégradation:

Dénomination chimique	Biodégradation
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Facilement biodégradable (OECD 301F, références croisées)
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	Facilement biodégradable (OECD 301F)
Géranol	Facilement biodégradable (OECD 301A)

Potentiel de bioaccumulation:

Dénomination chimique	Facteur de bioconcentration (BCF)	Log Kow
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E	3.66 @ 40°C (OECD 117)
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	82,59 L/kg (calculé)	3.41 @ 25°C
Géranol	N/E	2.6 (OECD 117)

Mobilité dans le sol:

Dénomination chimique	Mobilité dans le sol (Koc/Kow)
L-Citronellol ((-)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E
DL-Citronellol ((±)-3,7-Diméthyl-6-ène-1-ol)	N/E
Géranol	N/E

Autres effets nocifs: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 13: Données sur l'élimination

Dans le but de l'évacuation des déchets, ce produit n'est pas défini ou désigné dangereux par les dispositions actuelles du Federal (EPA) Resource Conservation and Recovery Act (RCRA, 40CFR261). Incinérer les résidus sous forme liquide (i.e. tel que le produit est fourni) dans une installation d'incinération dûment autorisée (homologuée) et conformément aux règlements en vigueur. Ne pas se débarrasser des liquides à une décharge.

Voir la section 8 pour obtenir des recommandations sur le port d'un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Les informations données ci-dessous sont fournies pour vous aider dans votre documentation. Elles peuvent compléter celles portées sur l'emballage. L'emballage de votre produit peut indiquer une version différente d'étiquetage en fonction de sa date de fabrication. Suivant les quantités des emballages intérieurs et les instructions d'emballage, il peut être soumis à des exceptions réglementaires spécifiques.

Numéro ONU: N/A

Désignation officielle de transport de l'ONU:

Non réglementé - Voir les détails sur le connaissance

Classe(s) de danger relative au transport:

Catégorie de danger étatsunienne DOT: N/A

Catégorie de danger canadienne TDG: N/A

Catégorie de danger européenne ADR/RID: N/A

Nom du FDS: Kalama* Laevo-Citronellol

Catégorie de danger (océans) Code IMDG: N/A
Catégorie de danger (atmosphère) ICAO/IATA: N/A

La mention "N/A" en regard de la catégorie de danger indique que le produit en question ne fait pas l'objet d'une réglementation particulière pour le transport.

Groupe d'emballage: N/A

Dangers environnementaux:

Polluants marin: Sans objet
Substance dangereuse (États-Unis): Sans objet

Transport en vrac aux termes de l'annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et du Recueil IBC:

Sans objet

Précautions spéciales à prendre par l'utilisateur: Sans objet

RUBRIQUE 15: Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question:

Réglementations et législation fédérales et gouvernementales des États-Unis:

Cette fiche signalétique a été préparée conformément aux critères de danger de l' OSHA Hazard Communication Standard , 29 CFR 1910.1200.

Loi " Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act" (CERCLA) des États-Unis;
Quantité à déclarer (RQ):

Sans objet

Loi "Superfund Amendments and Reauthorization Act" (Loi sur la nouvelle autorisation et les modifications de fonds de réserve) (SARA), États-Unis - Section 313 de SARA:

Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants sujet aux conditions déclaration de la section 313 de la planification de secours et le droit à-l'information selon la loi de 1986 et 40 CFR 372:
Aucun connu

Section États-Unis TSCA 12 (b) Notification d'exportation:

Ce produit ne sont pas soumis aux exigences TSCA 12 (b) de déclaration.

Proposition 65 de Californie:

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer:
Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Les ingrédient(s) suivants dans le produit, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur:
Aucune substance de ce type n'est présente à notre connaissance, du moins pas à un niveau nécessitant une déclaration pour les expositions professionnelles conformément à l'interprétation de l'OSHA de la norme Hazard Communication Standard de Califor

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Réglementations et législation du Canada:

Ce produit a été classé en accord avec les critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et le SDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Remarques: Pas de renseignements supplémentaires

Inventaires des produits chimiques:

<u>Réglementation</u>	<u>Statut</u>
Inventaire australien des produits chimiques industriels (AIIC):	Y
Liste intérieure des substances du Canada (LIS):	Y
Liste extérieure des substances du Canada (LES):	N
Inventaire chinois des substances chimiques existantes (IECSC):	Y
Inventaire européen des CE (EINECS, ELINCS, NLP):	Y
Inventaire japonais des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS):	Y
Inventaire japonais loi sur la santé et la sécurité industrielle (ISHL):	Y
Liste coréenne des substances chimiques existantes évaluées (ECL):	Y
Inventaire des substances chimiques de la Nouvelle-Zélande (NZIoC):	Y
Inventaire philippin des produits et des substances chimiques (PICCS):	Y

Nom du FDS: Kalama* Laevo-Citronellol

Réglementation

Inventaire Taiwan des substances chimiques existantes:
U.S. Toxic Substances Control Act (TSCA) (Active) :

Statut

Y
Y

Une mention "Y" signale que tous les composants ajoutés intentionnellement sont répertoriés ou conformes à la réglementation. Une mention "N" signale que pour un ou plusieurs composants : 1) il n'y a pas de mention dans l'inventaire public (ou n'existe pas sur l'inventaire ACTIF de l'organisme TSCA américain) ; 2) aucune information n'est disponible ; ou 3) le composant n'a pas été étudié. Un "Y" pour la Nouvelle-Zélande peut signifier qu'une norme de groupe qualifié peut exister pour les composants de ce produit.

Europe REACH (EC) 1907/2006: Les composants applicables sont enregistrés, exclus ou conformes. La réglementation REACH de l'UE ne s'applique qu'aux substances fabriquées ou importées vers l'Union Européenne. Emerald Kalama Chemical a satisfait à ses obligations dans le cadre de la réglementation REACH de l'UE. Les informations REACH de l'UE concernant ce produit ne sont fournies que pour information. Chaque entité juridique peut avoir des obligations REACH de l'UE différentes selon sa position dans la chaîne d'approvisionnement. La conformité d'Emerald avec le règlement REACH de l'UE n'implique pas une couverture automatique pour les utilisateurs en aval situés dans l'UE. Pour les matériaux fabriqués en dehors de l'UE, l'importateur officiel doit comprendre et respecter ses obligations précises dans le cadre de la réglementation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

FDS Révision date: 1/20/2022

Classement HMIS (Système d'identification des matières dangereuses):

Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Danger physique:** 0 **Protection Personnelle :** X

Classement NFPA (National Fire Protection Association):

Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité:** 0

CLÉ : 0=Non significatif; 1=Léger; 2=Modéré; 3=Grave; 4=Extrême. L'astérisque figurant après le numérique Health Evaluation HMIS dénote un danger chronique.

Le classement du Système d'identification des matières dangereuses (HMIS) et de la National Paint and Coating Association s'applique aux produits "emballés" (c'est-à-dire à température ambiante). Les classements se fondent sur le HMIS® III et NFPA 704 (2007). L'astérisque après le numéro de classement HMIS Health® III indique un danger chronique. Le classement de la National Fire Protection Association (NFPA) identifie le niveau de danger des matériaux lors d'une intervention urgente (c'est-à-dire "en feu").

Légende:

*: Marque de commerce propriété de Emerald Kalama Chemical, LLC.

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygiene Association (AIHA) Niveau d'exposition en milieu de travail sur l'environnement (WEEL)

N/A: Sans objet

N/E: Non établi

STEL: Limite d'exposition de courte durée (moyenne pondérée dans le temps pour 15 minutes)

TWA: Moyenne pondérée dans le temps (exposition pour une journée de travail de 8 heures)

Responsabilités de l'utilisateur / Clause de non responsabilité:

Étant donné que les conditions ou méthodes d'utilisation sont hors de notre contrôle, nous n'assumons aucune responsabilité et déclinons expressément toute responsabilité pour l'usage, quel qu'il soit, de ce matériel. Les renseignements contenus dans la présente sont, pour autant que nous le sachions, vrais et exacts. Toutefois, toutes les déclarations et toutes les suggestions sont faites sans garantie, expresse ou implicite, relativement à l'exactitude des renseignements, aux risques liés à l'usage du matériel ou aux résultats découlant d'un tel usage. L'utilisateur demeure responsable de se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux en vigueur.

Ce bulletin ne peut couvrir toutes les situations que l'utilisateur est susceptible de rencontrer lors du traitement. Il vous faut examiner tous les aspects de vos activités pour déterminer si des mesures de précaution supplémentaires sont nécessaires. Tous les renseignements relatifs à la sécurité et à la santé qui se trouvent dans ce bulletin doivent être communiqués à vos employés et à vos clients. Il est de votre responsabilité d'établir des directives appropriées pour les pratiques de travail et des programmes de formation du personnel pour l'ensemble de vos activités.

Fiche Signalétique préparée par :

Service de conformité des produits

Emerald Kalama Chemical, LLC

1499 SE Tech Center Place, Suite 300

Vancouver, WA 98683

États-Unis